

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, 1ère adjointe.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 12

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Catherine REAULT

Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN ; Bernard MICHON à Vincent PELLETIER

Absents : Thierry MAZILLE ; Alain Guimet ; Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Vincent PELLETIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 20 novembre 2019

DELIBERATION N° 6 : DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME À UN ADJOINT

Le maire expose le contexte suivant : Mme Bourdelain, 1ère adjointe, a déposé une déclaration préalable de travaux en date du 24 mars 2017, acceptée le 24 avril 2017. Cette autorisation arrivera à terme le 24 avril 2020 et une demande de prorogation a été déposée le 19 novembre 2019.

Pour assurer la transparence morale et juridique du traitement d'une autorisation d'urbanisme concernant un adjoint, il convient de porter le sujet à connaissance du conseil municipal et de confirmer par délibération la délégation de signature du maire.

POUR : 11

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 26 novembre 2019

Pour extrait

Coralie BOURDELAIN
Adjointe au maire

